



Municipalité de Pointe-des-Cascades

AVIS PUBLIC

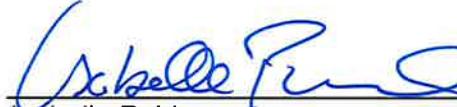
ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tiendra une séance extraordinaire le **lundi 2 février 2026 à 19 h**, au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du fleuve, Pointe-des-Cascades, pour l'adoption du budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce budget de l'année 2026 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 23 janvier 2026.

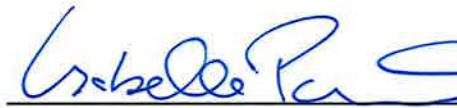


Isabelle Poirier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 janvier 2026, entre 9 heures et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2026.



Isabelle Poirier
Directrice générale et greffière-trésorière